

Tableau 1 : Synthèse des points de prélèvement dans l'environnement des sites

Point de prélèvement	n° sur la carte	Distance par rapport aux sites	Orientation par rapport aux sites	Matrices à prélever		
				Sol	Air	Végétaux
Métro « Gare d'Oullins »	1	550 m	Nord-ouest	x	x	-
Métro « Gare d'Oullins »	2	790 m	Nord-ouest	x	x	-
Propriété Arkema 2, rue Dr Roux	3	410 m	Ouest	x	x	x
Parc Georges Manillier	4	580 m	Sud-ouest	x	x	-
Propriété Arkema 39, rue Voltaire	5	640 m	Sud-ouest	x	x	-
Gymnase Samuel Paillat & Jardin particulier 3 allée des maraîchers	6	1 050 m	Sud	x	x	X
Jardin de Maguy	7	420 m	Sud	x	x	X
Jardins potagers d'Arkema 1 - 8, rue du Brotillon	8	140 m	Sud-ouest	x	-	X
Jardins potagers d'Arkema 2- 8, rue du Brotillon	8	160 m	Sud-ouest	x	x	X
Stade du Brotillon - 1	9	80 m	Sud	x	x	-
Stade du Brotillon - 2	9	110 m	Sud-est	x	-	-
Parc accolé au stade du Brotillon	9	80 m	Sud-est	x	-	-
Site de Cetia	10	240 m	Sud-est	x	x	-
Berges du Rhône	11	650 m	Sud-est	x	x	-
Parc de Gerland	12	950 m	Nord	x	x	-
Parc Serge Tarrasioux	13	270 m	Sud	x	-	-

Tableau 2 : Synthèse des points de prélèvement - Points témoins

Point de prélèvement	n° sur la carte	Distance par rapport aux sites	Orientation par rapport aux sites	Matrices à prélever		
				Sol	Air	Végétaux
Témoins I (Parc de Sanzy - Oullins)	I	Env. 2,5 km	Ouest	x	x	x
Témoins II (Saint-Genis-Laval)	II	Env. 2,7 km	Sud-ouest	x	x	x
Témoins III (Lyon 8 ^{ème})	III	Env. 3,4 km	Nord-est	x	x	x
Témoins IV (Vénissieux)	IV	Env. 4,4 km	Est	x	x	x

